



N°80

Novembre 2015

LES CHRONIQUES
DE
BAS-INTYAMON

**Convocation à l'assemblée
communale
du 15 décembre 2015**

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamou, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**mardi 15 décembre 2015 à 20H00
à l'Auberge de la Couronne à Enney**

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 octobre 2015 (il ne sera pas lu)
2. Budgets 2016 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 de fonctionnement
 - 2.2 des investissements :
 - 2.2.1 Participation à l'achat d'un bus scolaire
 - 2.2.2 Travaux d'entretien des routes à Estavannens et Enney
 - 2.2.3 Modernisation du système Rittmeyer pour le réseau d'eau
 - 2.2.4 Réaménagement du cimetière d'Enney
 - 2.2.5 Révision du plan d'aménagement local (PAL)
 - 2.2.6 Rénovation des chalets d'alpage
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2015– 2019
4. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamou.ch.

Le Conseil communal

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement comprend l'ensemble des charges et des produits, y compris les amortissements des dettes.

Il se résume ainsi :

Total des charges	CHF	6'467'064
Total des produits	CHF	6'443'563
Excédent de charge	CHF	23'501

Les chapitres vous sont détaillés ci-après, avec des explications utiles :

0 Administration :

Ce chapitre comprend les frais d'assemblées communales, des votations et élections, du Conseil communal, de l'administration en général, ainsi que la masse salariale totale de la commune. Les salaires des employés sont ensuite ventilés dans les chapitres correspondant, par exemple les forêts, l'édilité, l'eau, les routes, etc.

En 2016, la masse salariale est inférieure aux années précédentes. Ceci est principalement dû au départ non remplacé de la secrétaire adjointe et de l'apprenti forestier-bûcheron.

1 Ordre public :

Ce chapitre englobe les sous-chapitres de la protection juridique, de la justice, de la police du feu, de la police du feu intercommunale, des affaires militaires et de la protection civile et de la protection de la population.

Depuis janvier 2014, le service des curatelles Haute-Gruyère est en place ; son financement est assuré par des contributions communales de Broc, Gruyères, Le Pâquier, Grandvillard, Haut-Intyamou et Bas-Intyamou.

La part de Bas-Intyamou pour 2016 est supérieure de CHF 10'000 par rapport au budget 2015.

2 Enseignement et formation :

Ce chapitre regroupe les frais liés à la scolarité obligatoire, les écoles spécialisées, la formation professionnelle et les charges du bâtiment scolaire d'Estavannens.

Les charges liées cantonales pour les écoles enfantines ainsi que le cycle scolaire obligatoire ont drastiquement baissé par rapport à 2015. Par contre, un nouveau poste a été intégré pour la participation aux transports scolaires qui sont pris en charge à raison de 65% par l'Etat et 35% par les communes. Dès 2018, ils seront entièrement assumés par les communes.

Les frais de fonctionnement pour les deux écoles secondaires ont, quant à eux, augmenté de CHF 60'000 par rapport à 2015.

3 Culture et loisirs :

Ce chapitre réunit les postes de la culture, des parcs publics et chemins pédestres, du sport, et des autres loisirs.

Rien de particulier en 2016 pour ce dicastère.

4 Santé :

Ce chapitre inclut les charges des hôpitaux, du financement des EMS, des soins ambulatoires et du service médical des écoles.

Rien de particulier en 2016 pour ce dicastère.

5 Affaires sociales :

Ce chapitre contient les frais liés au financement des structures d'accueil de la petite enfance, le subventionnement des placements des jeunes enfants, des institutions pour personnes handicapées, de l'aide au logement et de l'assistance. Il est composé essentiellement de charges imposées par le canton.

A noter, une augmentation de CHF 20'000 par rapport à 2015 pour notre participation au Service social de la Gruyère (RSSG). Ceci est dû à l'application des mesures structurelles et d'économies de l'Etat.

6 Transports et communications :

Ce chapitre réunit le poste des routes communales, du trafic régional, ainsi que tout ce qui regroupe les véhicules et accessoires, le déneigement, les travaux d'édilité.

Une nouvelle charge liée nous est imputée pour une participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire. Pour 2016, ceci représente CHF 8'011.

7 Protection et aménagement de l'environnement :

Ce chapitre inclut les postes de l'approvisionnement en eau, de la protection des eaux, de la gestion des déchets, du cimetière, des endiguements et de l'aménagement du territoire. Les postes liés à l'eau, à l'épuration et à la gestion des déchets doivent s'autofinancer par la perception de taxes. Ce principe est inscrit dans les règlements communaux.

Rien de particulier en 2016 pour ce dicastère.

8 Economie :

Ce chapitre englobe le poste de l'agriculture, des forêts, des forêts intercommunales et du tourisme. A relever que Bas-Intyamon est commune pilote pour la gestion du groupement forestier intercommunal, ce qui fait que le chapitre des forêts intercommunales s'équilibre par la participation aux frais de chaque commune.

Rien de particulier en 2016 pour ce dicastère.

9 Finances et impôts :

Ce chapitre comprend les impôts, la gérance de la fortune et des dettes, l'ensemble des bâtiments communaux, chalets et alpages, parchets et terrains à bâtir, et les autres postes tels que les amortissements supplémentaires.

En raison de recours formulés à l'encontre des décisions prises en assemblée communale le 6 octobre 2015, **le Conseil communal présente un budget qui ne tient pas compte de l'augmentation d'impôt, ni de l'investissement en relation avec la rénovation de l'Auberge de la Couronne.** Il incombe à la Préfecture de rendre une décision.

En général :

Les charges liées cantonales sont bien maîtrisées voire même en bonne diminution par rapport aux années précédentes. Par contre, les charges régionales (RSSG, école secondaire) prennent l'ascenseur.

Après plusieurs années avec des budgets très tendus, le budget 2016 nous donne une petite bouffée d'air avant de nouvelles grosses charges prévues telles que la troisième école secondaire.

La nouvelle répartition des charges canton / communes qui doit intervenir ces prochaines années ne manquera sûrement pas d'apporter son lot de surprises.

Budget des investissements :

Total des charges CHF 813'153
Total des produits CHF 536'180

Excédent de charge CHF 276'973

Nouveaux investissements 2016

		Charges	Produits
2900.506.00	Participation à l'achat d'un bus scolaire	37'800.00	
6200.501.05	Travaux d'entretien des routes à Estavannens et Enney	48'983.00	
7000.501.00	Modernisation du système Rittmeyer pour le réseau d'eau	50'000.00	
7000.610.00	Taxes de raccordement à l'eau potable		10'500.00
7100.610.00	Taxes de raccordement à l'épuration		95'272.00
7400.501.00	Réaménagement du cimetière d'Enney	18'772.00	
7900.509.00	Révision du PAL (plan d'aménagement local)	77'853.00	
7900.661.00	Subvention cantonale pour révision du PAL		1'908.00
9460.603.00	Rénovation des chalets d'alpage	45'000.00	

Les investissements 2016 seront financés par les fonds propres, à savoir CHF 170'728.

Reports

		Charges	Produits
6200.501.02	Route d'accès du Plain	344'302.00	
6200.501.04	Route et passage à niveau camping TCS (route de la Sarine)	50'000.00	
7000.610.00	Taxes de raccordements eau		4'500.00
7100.610.00	Taxes de raccordements EU		116'000.00
7000.501.00	Etude réseau d'eau Ribl (PIEPP) (budget 2014)	20'172.00	
7000.501.00	Bouclage Le Tôt-Les Auges (budget 2015)	82'376.00	
9420.503.00	Crédit d'étude rénovation Auberge de la Couronne	37'895.00	
9433.600.00	Vente Innovaz SA (M. Dettwiler)		308'000.00

Récapitulation du budget de fonctionnement

	Budget 2016		Budget 2015		Comptes 2014	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1'252'352.00	917'794.00	1'325'289.00	958'280.00	1'327'097.22	964'873'45
1 Ordre public	185'755.00	116'565.00	178'807.00	116'758.00	192'150.55	109'498.35
2 Enseignement et formation	1'508'678.00	27'000.00	1'565'432.00	27'000.00	1'632'427.96	57'222.85
3 Culte, culture et loisirs	100'762.00		93'550.00	1'000.00	95'094.80	4.70
4 Santé	521'089.00	20'000.00	513'178.00	20'000.00	517'102.55	20'017.75
5 Affaires sociales	604'641.00	44'000.00	565'518.00	37'020.00	546'370.25	61'335.00
6 Transports et communications	355'247.00	12'500.00	366'575.00	12'500.00	377'845.55	38'174.40
7 Protection et aménagement de l'environnement	610'520.00	579'000.00	580'063.00	542'400.00	652'055.61	642'413.10
8 Economie	615'668.00	552'450.00	781'334.00	711'450.00	801'550.12	753'617.74
9 Finances et impôts	712'352.00	4'174'254.00	732'649.00	4'073'390.00	1'733'667.98	5'101'453.14
Totaux fonctionnement	6'567'064.00	6'443'563.00	6'702'395.00	6'500'298.00	7'875'362.59	7'748'610.48
Excédents de charges/produits fonctionnement		23'501.00		202'097.00		126'752.11

Commune de Bas-Intyamou
Caisse communale
1667 Enney

Récapitulation du budget d'investissement

	Budget 2016		Budget 2015		Comptes 2014	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration						
1 Ordre public					920.00	66'667.00
2 Enseignement et formation	37'800.00					128'415.00
3 Culte, culture et loisirs						
4 Santé						
5 Affaires sociales						
6 Transports et communications	443'285.00		1'373'304.00	241'000.00	397'175.35	
7 Protection et aménagement de l'environnement	249'173.00	228'180.00	327'000.00	139'500.00	165'261.15	299'747.80
8 Economie			28'100.00			
9 Finances et impôts	82'895.00	308'000.00	234'920.00	308'000.00	140'954.95	1'143'308.00
Totaux investissements	813'153.00	536'180.00	1'963'324.00	688'500.00	704'311.45	1'638'137.80
Excédents de charges/produits investissements		276'973.00		1'274'824.00	933'826.35	